

26 nov 2015 -15:12

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2015

## Marchés publics relatifs au développement des systèmes d'alerte BE-Alert et Alert-SMS

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du ministre de l'Agenda numérique et des Télécommunications Alexander De Croo, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de deux procédures de marché public pour le développement des systèmes d'alerte BE-Alert et Alert-SMS.

En cas de situation d'urgence, il est essentiel pour les autorités de pouvoir alerter les citoyens de manière rapide et efficace. Pour améliorer l'alerte, le Centre de crise a développé un projet d'alerte intégré qui se nomme BE-Alert. En parallèle co-existe le système Alert-SMS, technologie complémentaire au système BE-Alert.

BE-Alert est un projet de plateforme intégrée permettant l'envoi, via différents canaux (SMS, appel vocal, médias sociaux, sirènes...) d'alerter les citoyens en cas de situation d'urgence. Le système BE-Alert permet, au sein d'une zone géographique déterminée, d'envoyer une alerte sur des appareils téléphoniques, qu'ils soient fixes ou mobiles. Une inscription préalable des citoyens intéressés dans la base de données BE-Alert est nécessaire. Le système permet également d'alerter des groupes spécifiques de personnes, enregistrées à l'avance dans la base de données, tels que des secouristes, des volontaires ou des professionnels de la gestion de crise.

Vu que le système BE-Alert ne fonctionne ni pour les citoyens qui ne sont pas inscrits dans la base de données, ni pour ceux qui ne se trouvent pas à leur domicile au moment de l'alerte, la technologie complémentaire Alert-SMS a été imaginée. Grâce à ce système, des messages peuvent être envoyés vers les téléphones mobiles actifs qui sont présents dans une zone déterminée sans que cela nécessite une inscription préalable. Cela permettra par exemple d'alerter les citoyens qui sont juste de passage dans la zone où survient une situation d'urgence (employés, livreurs, postiers, navetteurs, touristes...). Grâce à cette technologie, il sera également possible d'établir une estimation du nombre de citoyens présents dans une zone déterminée et qui sont donc concernés par le risque de danger.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste  
Tour des Finances  
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.decroo.belgium.be>